SZ/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

RUE ROBESPIERRE (R.D.223A)
AVENUE SPINOZA (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que pour les besoins d'un tournage de film «Home Jacking» effectué par la société Lincoln TV – 18 boulevard Montmartre – 75009 Paris représentée par M. Pierre-Marc Dominique, du stationnement va être neutralisé rue Robespierre et avenue Spinoza par la production, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage :

- Rue Robespierre le **24 juillet 2023** de **8 heures 30** à **22 heures :**
- **Neutralisation de huit places de stationnement côté pair soit un linéaire de 40 mètres** face au n°3,

- Avenue Spinoza à compter du **25 juillet 2023** à **8 heures 30** jusqu'au **26 juillet 2023** à **22 heures :**
- **Neutralisation de huit places de stationnement côté pair soit un linéaire de 40 mètres** au droit du n°2.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société Lincoln TV – 18 boulevard Montmartre – 75009 Paris représentée par M. Pierre-Marc Dominique.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Lincoln TV – 18 boulevard Montmartre – 75009 Paris.

FAIT EN MAIRIE, LE 19 JUIL. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Sarah Misslin
Adjointe au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 20 JUIL. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon